Communiqué du 26 janvier 2022 :

Situation de l'emploi et du service public de proximité à la Direction des Finances Publiques des Hautes Pyrénées :

Quand le directeur des finances publiques enfile les contre-vérités comme on enfile des perles !

Lundi 24 janvier 2022, les représentant.e.s des agents des finances publiques des Hautes Pyrénées organisaient une action symbolique devant le centre des finances publiques de Tarbes en amoncelant 22 chaises vides qui représentaient autant d'emplois vacants au sein de leur administration.

Des emplois vacants qui, ajoutés aux 190 emplois détruits sur les quinze dernières années, mettaient à mal le service rendu à l'usager avec les fermetures en cascade de trésoreries, les réductions d'horaires d'accueil du public, les difficultés à contacter les services par téléphone etc…

Le directeur des finances publiques qui réunissait un Comité Technique Local ce jour là s'est une nouvelle fois illustré dans son art désormais consommé de la contre vérité et de la duplicité en déclarant qu'il allait annoncer :

« **la création de 8 postes supplémentaires** » : **FAUX, rigoureusement FAUX**, de création il n'est point question mais bien de simple transfert d'emplois d'administration centrale vers la province (concrètement un Service d'Appui National à la Publicité Foncière), service voué à occuper à terme dans notre département 34 emplois qui ne seront pas destinés à rendre un service à l'usager des Hautes Pyrénées.

M. Nolf oublie allègrement cette précision qui n'a rien de technique tout comme il se garde de rappeler que la Direction **Générale des Finances Publiques détruit 1 355 emplois en 2022** (plus de 30 000 depuis 2009).

S'agissant des emplois de contractuels, le Directeur se réfugie derrière une pseudo-difficulté à recruter du personnel par voie de mutation **: là encore rigoureusement FAUX.**

Il s'agit en fait bel et bien d'un choix directionnel qui émane de la loi de transformation publique Macroniste qui a ouvert en grand les vannes du recrutement par voie contractuelle en sapant les fondements du statut général de la fonction publique.

La Direction Générale des Finances Publiques prend ainsi le même chemin que La Poste en son temps et on connait ce que cela a généré en matière de management, de concurrence organisée par les directions entre des personnels à statut différent.

Quant à dire que le recours au contrat serait la résultante d'un déficit de compétences et de technicité parmi le personnel des finances publiques, il y a là une certaine illustration du mépris qui caractérise désormais les cadres dirigeants de notre administration pour ses propres agents publics.

Justifier un choix de gestion de personnel (le recours au contrat pour des postes par exemple qui vont des services ressources humaines au service de publicité foncière) par une incompétence supposée de son propre personnel est indigne d'un directeur qui, de fait, n'assume pas ses propres décisions.

Le Directeur des Finances Publiques nous avait déjà apporté la preuve de sa maîtrise du double langage et de la contre-vérité pour entériner les disparitions des trésoreries de pleine compétence d'Argelès Gazost, des Services des Impôts des Particuliers de Lourdes et de Lannemezan ou celle à venir de la trésorerie de Bagnères de Bigorre, en refusant d'écouter les demandes officielles de moratoire sur les restructurations de services exprimées par les élus locaux……

Il confirme, persiste et signe.